PATRICK SCHMALZ
ENTREPRISE GÉNÉRALE

SURÉLEVATION, AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT

BUSSIGNY 626

Client : Le Square Danse S

M. Igor Blaska et M. Olivier

Réalisation : 2015-2016

Adresse : Rte de Lausanne 52 à 1030 Bussigny

Architecte : Atelier SW Wolleb Sébastien

Situation :

Situé à l'entrée de Bussigny, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier, l'immeuble bénéficie d'une forte visibilité et constitue un véritable repère urbain. Le projet de transformation, comprenant la rénovation du bâtiment existant, son agrandissement latéral ainsi qu'une surélévation de deux étages, a permis d'optimiser pleinement son potentiel. L'ensemble accueille désormais 52 appartements répartis sur six niveaux hors sol, au sein d'une architecture cohérente et renouvelée.

Deux ascenseurs ont été judicieusement intégrés à l'extérieur du bâtiment, contre les façades existantes. Cette solution a permis de desservir l'ensemble des niveaux et d'améliorer considérablement l'accessibilité des logements, tout en préservant les surfaces intérieures.

Caractéristiques :

Surface du terrain :	2'812 m²
Volume SIA :	56'015 m³
Surface brute de plancher :	19'684 m²
Nombre de niveaux :	7
Garage souterrain :	Ø
Nombre d'appartements :	49 appartements

Réalisation :

Des travaux spéciaux ont été nécessaires afin de renforcer le terrain et les fondations existantes, leur permettant ainsi de reprendre les charges supplémentaires générées par la surélévation de deux niveaux.

Le système de chauffage a été entièrement repensé et adapté aux nouveaux besoins de l'ensemble immobilier. L'enveloppe du bâtiment a également fait l'objet d'une rénovation complète, comprenant la réalisation d'une façade ventilée et le remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres à triple vitrage. Ces interventions contribuent à améliorer durablement les performances énergétiques, le confort thermique et l'isolation acoustique du bâtiment.
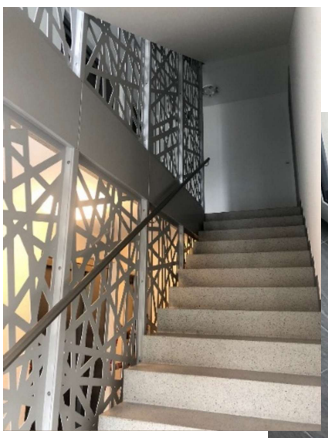
Enfin, l'ensemble des appartements existants a été entièrement rénové en site occupé, tout en maintenant les locataires dans leurs logements. Cette contrainte majeure a nécessité une planification rigoureuse, un phasage précis des interventions et une coordination permanente afin de limiter les nuisances pour les habitants.